



**RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL DE LA COMMISSION
LOCALE DE L'EAU DU SAGE YÈVRE-AURON
ANNÉE 2017**

Adopté en CLE le 06 décembre 2018

STRUCTURE PORTEUSE :



AVEC LE CONCOURS FINANCIER DE :



*Établissement public du ministère
chargé du développement durable*



SOMMAIRE

1	LE CONTEXTE.....	2
1.1	LE BASSIN YÈVRE-AURON ET LES ENJEUX DE GESTION DE L'EAU	2
1.2	HISTORIQUE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DU SAGE	3
1.3	LES MASSES D'EAU DU TERRITOIRE	3
1.4	LA CELLULE ANIMATION DU SAGE	4
2	L'ACTIVITÉS DES INSTANCES DU SAGE.....	5
2.1	LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU	5
2.2	LE BUREAU DE LA CLE	7
2.3	LES AVIS DE LA CLE	8
2.4	LES COMMISSIONS DE TRAVAIL.....	8
2.5	LA CELLULE ANIMATION	8
3	L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION	9
3.1	SITE INTERNET DU SAGE	9
3.2	LETTRE D'INFORMATION TECHNIQUE DU SAGE	9
3.3	LE TABLEAU DE BORD DE SUIVI DU SAGE	9
4	LE SUIVI DES PROJETS EN COURS	9
4.1	CONTRATS TERRITORIAUX MILIEUX AQUATIQUES	9
4.2	CONTRAT DE PROTECTION DE CAPTAGE D'EAU POTABLE	10
4.3	GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU.....	11
5	BILAN FINANCIER	13
6	BILAN ET PERSPECTIVES 2018	14

1 LE CONTEXTE

1.1 Le bassin Yèvre-Auron et les enjeux de gestion de l'eau

Le territoire du SAGE couvre une superficie de 2370 km². Il s'étend du département de l'Allier (03) où la rivière Auron, principal affluent de l'Yèvre, prend naissance, jusque dans le département du Cher (18), un peu en amont de la confluence de l'Yèvre dans le Cher. Le SAGE Yèvre-Auron concerne donc deux départements (le département du Cher représente plus de 98% de la superficie totale) et 126 communes.

Il s'agit d'un bassin à forte dominante rurale ; la Surface Agricole Utile (SAU) représente 60% du territoire. Les deux tiers centraux du bassin, la Champagne Berrichonne, sont entièrement dédiés à la culture intensive des céréales (Openfield), la partie Sud est plutôt consacrée à l'élevage tandis que la partie Nord, située à la frange de la forêt de Sologne, est partagée entre bois, cultures, arboricultures et vignobles.



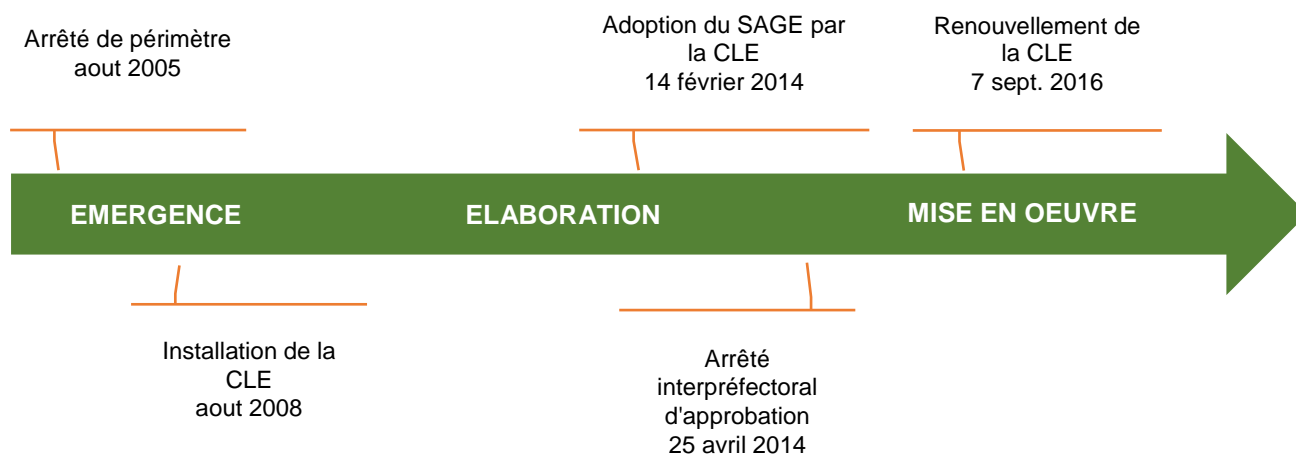
Les enjeux définis dans le SAGE Yèvre-Auron résultent de la déclinaison des quatre thématiques majeures issues de l'état des lieux, auxquelles a été ajoutée une thématique transversale concernant l'information, la sensibilisation et le développement des échanges :

- Maîtriser l'exploitation des ressources en eau pour préserver la ressource et satisfaire les usages ;
- Sécuriser l'alimentation en Eau Potable ;
- Protéger les ressources en eau pour restaurer leur qualité physico-chimique ;
- Restaurer et préserver les milieux aquatiques ;
- Promouvoir une approche globale de sensibilisation et de communication à l'échelle du bassin.

1.2 Historique et état d'avancement du SAGE

Après une dizaine d'année d'élaboration, le SAGE Yèvre Auron a été adopté par arrêté inter-préfectoral le 25 avril 2014. Le SAGE Yèvre Auron est actuellement en phase de mise en œuvre.

Les dates essentielles



Depuis la phase de mise en œuvre du SAGE, le portage de la démarche a été transféré du Conseil Départemental du Cher à l'Établissement Public Loire (EPL).

1.3 Les masses d'eau du territoire

Le territoire du SAGE comporte un réseau hydrographique relativement dense. Il est d'abord constitué d'un cours d'eau principal : l'Yèvre. Celui-ci possède plusieurs affluents dont les principaux sont, d'amont en aval : l'Airain, l'Ouatier, le Colin, le Langis, le Moulon ; l'Auron (le Sagonnin et la Rampenne sont deux sous affluents principaux) ; l'Annain ; le Barangeon.

Afin d'évaluer l'état des eaux, un référentiel cartographique a été établi. Les bassins versants ont été découpés en unité d'évaluation : les masses d'eau. Ce sont des unités hydrographiques ou souterraines cohérentes, présentant des caractéristiques communes et pour lesquelles on peut définir un même objectif.

Le territoire du SAGE Yèvre Auron comporte ainsi :

- 21 masses d'eau « cours d'eau » dont :
 - 8 masses d'eau en bon état (aucune en très bon état),
 - 11 masses d'eau en état moyen,
 - 3 masses d'eau en état médiocre (aucune en mauvais état).
- 3 masses d'eau artificielles liées au Canal de Berry, dont 2 en état moyen et 1 en mauvais état
- 2 masses d'eau « plans d'eau » en état moyen (Étangs de Craon et de Goule)
- 11 masses d'eau souterraines :

Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Etat chimique de la masse d'eau 2 : bon état 3 : état médiocre	Etat quantitatif de la masse d'eau 2 : bon état 3 : état médiocre
FRGG069	Calcaires et marnes libres du Lias libre de la Marche nord du Bourbonnais	3	2
FRGG070	Grès et arkoses libres du Trias de la Marche nord du Bourbonnais	3	2
FRGG071	Calcaires et marnes libres du Dogger au Sud du Berry	3	2
FRGG077	Calcaires et marnes du Jurassique supérieur du BV de Yèvre/Auron	2	3
FRGG084	Craie du Séno-Turonien du Sancerrois	3	2
FRGG109	Alluvions Cher	2	2
FRGG122	Sables et grès libres du Cénomanién unité de la Loire	3	2
FRGG130	Calcaires et marnes captifs du Lias de la marche nord du Bourbonnais	2	2
FRGG131	Grès et arkoses captifs du Trias de la marche nord du Bourbonnais	2	2
FRGG132	Calcaires et marnes captifs du Dogger au sud du Berry	2	2
FRGG142	Sables et grès captifs du Cénomanién unité de la Loire	2	3

Les cartographies de l'état des masses d'eau 2013 (source : AELB) sont présentées en annexe 1.

1.4 La cellule animation du SAGE

En 2017, l'animation du SAGE a été assurée par un animateur à temps complet basé à Bourges. Suite au départ de l'animateur, le 16 février 2017, une animatrice a été recrutée à partir du 15 juin 2017.

Ce poste de chargé de mission est appuyé par 0,41 Équivalent Temps Plein pour le volet administratif et financier, l'encadrement, l'élaboration de cartographies ou encore sur des thématiques techniques particulières (continuité écologique principalement).

L'animatrice du SAGE Yèvre Auron a pour principales missions l'animation de la Commission Locale de l'Eau, l'animation des commissions thématiques, le pilotage des études du SAGE et le développement des outils de communication du SAGE.

2 L'ACTIVITÉS DES INSTANCES DU SAGE

2.1 La Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre-Auron est composée de 43 membres: 22 membres pour le collège des élus, 12 membres pour le collège des usagers et 9 membres pour le collège de l'État. La CLE, installée en 2010, a été renouvelée par Arrêté Préfectoral le 7 septembre 2016, au terme du délai légal de 6 ans. En 2017, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie à quatre reprises :

Commission du 10 février 2017

Membres de la CLE lors de la séance du 10 février 2017		
en exercice	présents	votants
43	24	29

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie en séance plénière le 10 février 2017. Durant cette séance la CLE a pris connaissance des résultats de l'étude d'inventaire des zones humides du territoire du SAGE et ses préconisations de gestion.

La CLE a également rendu trois avis :

- un avis favorable pour le 3^{ème} Contrat territorial du captage du Porche, porté par l'Agglomération de Bourges Plus ;
- un avis favorable sur le dossier de réaménagement du ruisseau du reculé, déposé par la Commune de Saint-Doulchard ;
- un avis favorable avec réserves sur le dossier du Curage du Canal de Berry, déposé par le SCB.

Commission du 15 mars 2017

Membres de la CLE lors de la séance du 15 mars 2017		
en exercice	présents	votants
43	14	17

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie en séance plénière le 15 mars 2017. Durant cette séance la CLE a pris connaissance de l'état de la ressource en eau du territoire et du bilan de la campagne 2016 d'irrigation agricole.

L'étude bilan des connaissances des impacts du changement climatique sur le territoire du SAGE Yèvre-Auron, menée par l'Établissement Public Loire, a été présentée et a suscité de nombreux échanges.

Commission du 07 novembre 2017

Membres de la CLE lors de la séance du 07 novembre 2017		
en exercice	présents	votants
43	14	17

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie en séance plénière le 07 novembre 2017. Durant cette séance il a été fait un rappel du Projet de Plan d'Adaptation au Changement Climatique du Bassin Loire-

Bretagne et la contribution de la CLE, issue de la compilation des contributions des membres, est présentée pour information.

La CLE a également examiné deux dossiers d'Autorisation et a :

- rendu un avis favorable avec recommandations sur le dossier de demande d'Autorisation Unique Pluriannuelle sur le territoire Yèvre-Auron déposé par l'association AREA Berry ;
- estimé ne pas être compétente pour émettre un avis sur le dossier de demande d'Autorisation Unique Pluriannuelle pour la nappe du Cénomaniens déposé par l'association AREA Berry.

L'outil, le calendrier prévisionnel et les grands objectifs du projet de Contrat Territorial Gestion Quantitative et Qualitative Cher-Yèvre, porté par la Chambre d'Agriculture du Cher, ont été présentés lors de la séance.

Les membres de la CLE ont validé les actions 2018 du SAGE nécessitant un engagement financier de la structure porteuse, soit : le maintien de la cellule animation, les actions de communication et une étude d'amélioration des connaissances des zones d'expansion des crues (ZEC) du territoire.

Les membres de la CLE ont également pris connaissance de certains des travaux de restauration de cours d'eau menés par le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre dans le cadre du Contrat Territorial 2016-2020.

Le quorum des deux tiers des membres présents n'étant pas atteint, la modification des règles de fonctionnement est reportée à la séance suivante.

Commission du 20 décembre 2017

Membres de la CLE lors de la séance du 20 décembre 2017		
en exercice	présents	votants
43	9	13

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie en séance plénière le 07 novembre 2017. Durant cette séance les membres de la CLE ont décidé de mises à jour et de modifications des règles de fonctionnement de la CLE, notamment en donnant délégation au Bureau pour l'examen de dossiers de demande d'Autorisation Environnementale.

La CLE a également rendu un avis favorable avec recommandations sur le projet d'aménagement de la rocade nord-ouest de Bourges déposé par le conseil départemental du Cher.

Les membres ont également validé l'activité 2018 de la cellule animation du SAGE Yèvre-Auron

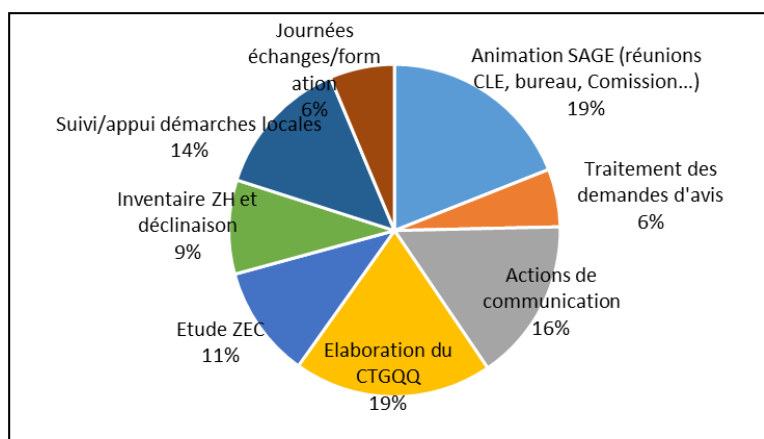
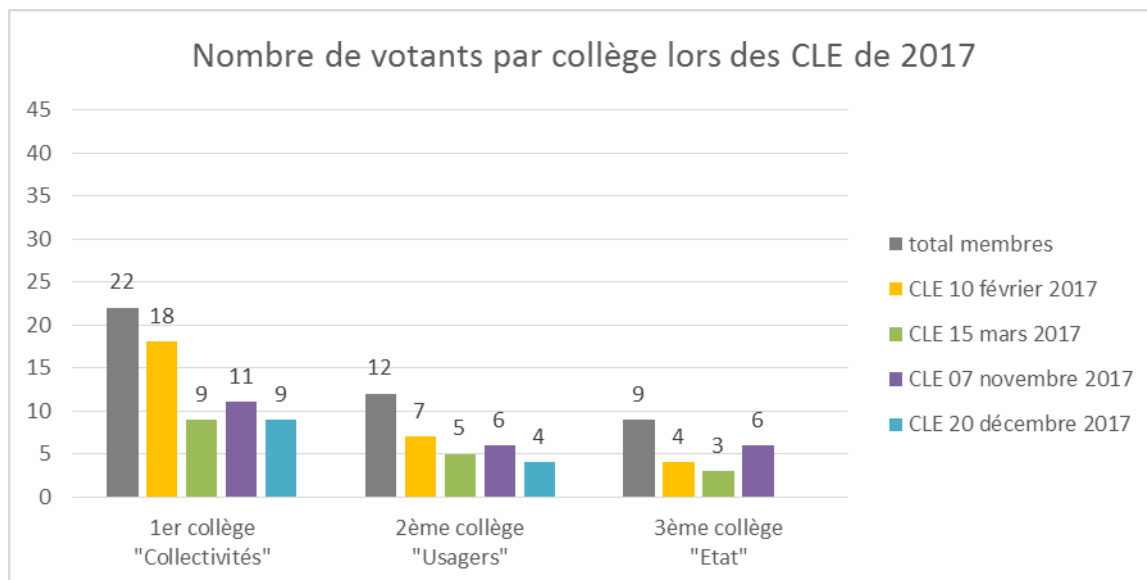


Figure 1: répartition prévisionnelle 2018 du temps de travail de la cellule animation

Bilan de la participation des membres de la CLE en 2017



2.2 Le Bureau de la CLE

Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre-Auron est composé de 16 membres: 8 membres pour le collège des élus, 4 membres pour le collège des usagers et 4 membres pour le collège de l'État.

Le Bureau de la CLE s'est réuni le 14 septembre 2017.

Lors de ce Bureau, les 10 membres présents ont élaboré une contribution au Projet de stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (dite SOCLE) du bassin Loire-Bretagne. Il a été également validé la sollicitation par mail des membres de la CLE pour la constitution de la contribution de la CLE au Plan d'adaptation au changement climatique Loire Bretagne.

Les membres du Bureau ont souhaité indiquer à l'EPloire l'intérêt du territoire Yèvre-Auron pour le projet LIFE « Demain, Eaux et Climat » pour lequel l'Établissement a validé sa participation de principe en juillet.

Le Bureau a élaboré un projet de modification des règles de fonctionnement de la CLE au regard du nombre de demande d'avis reçus et du raccourcissement des délais règlementaires pour rendre les avis sur les dossiers soumis à Autorisation Environnementale.

Le Bureau a aussi :

- priorisé des zones susceptibles de faire l'objet d'un zoom territorialisé dans le cadre de l'étude exploratoire des champs d'expansion des crues menée par l'EPloire ;
- validé l'examen, par la commission gestion volumétrique, de la question de la possibilité de réattribution de volume en cours de campagne d'irrigation agricole lorsque les cours d'eau franchissent les seuils débitométriques à la hausse ;
- Établi l'ordre du jour de la CLE suivante (07 novembre 2017).

2.3 Les avis de la CLE

La Commission Locale de l'Eau a donc rendu en 2017 :

- 2 avis suite à des consultations sur des dossiers stratégiques,
- 3 avis sur des dossiers de demande d'Autorisation.

Par ailleurs, la CLE a reçu au 2nd semestre 2017, neuf copies pour information de récépissés de dossiers soumis à déclaration au titre du Code de l'Environnement.

2.4 Les commissions de travail

Une commission gestion volumétrique s'est réunie au cours de l'année 2017.

Lors de la commission qui s'est déroulée le 27 janvier 2017, la DDT du Cher a présenté l'état des ressources en eau et le bilan de la campagne d'irrigation agricole 2016. AREA Berry a présenté l'état d'avancement de son étude d'impact pour le dossier d'Autorisation Unique Pluriannuelle de prélèvement.

Cette commission a été préparée par le Comité technique, qui s'est tenu le 19 janvier 2017.

2.5 La cellule animation

Sous la direction et les décisions de la CLE et/ou du Bureau de la CLE, l'animatrice doit organiser et gérer l'animation de la CLE et de son Bureau. À ce titre elle a procédé à :

- la préparation technique et logistique des réunions de la CLE, du Bureau et des commissions thématiques ainsi que leur animation ;
- la préparation des avis formulés par les membres de la CLE et/ou du Bureau sur des dossiers soumis à consultation ;
- la présentation de l'état d'avancement des études et opérations en cours menées par le SAGE ;
- l'information des membres de la CLE sur les actualités et les actions en cours concernant l'eau et les milieux aquatiques, en partenariat avec les Services de l'État et les acteurs du territoire porteur de projet ;
- le secrétariat de la CLE : enregistrement/rédaction courriers, rédaction et transmission des comptes rendus de réunion et des décisions ;
- le suivi administratif et financier de la procédure ;
- la réalisation du bilan d'activités annuel de la CLE.

Dans le cadre du SAGE, l'animatrice et/ou le Président et les Vice-présidents de la CLE, suivent et contribuent aux opérations portées par les acteurs du bassin. L'animatrice a ainsi assisté à 29 réunions organisées par des instances partenaires (service de l'État, association, collectivité, acteur socioprofessionnel, chambre consulaire ... - Cf. annexe 2).

3 L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

3.1 Site Internet du SAGE

Le site a été administré et alimenté au cours de l'année 2017. Des problèmes de structuration et d'organisation ont été détectés et seront corrigés au cours de l'année 2018.

3.2 Lettre d'information Technique du SAGE

Il n'y a pas eu de lettre d'information du SAGE en 2017, notamment du fait de l'absence d'animateur pendant 4 mois et du manque de temps lié à l'activité globale (prise de poste, avis à émettre...).

3.3 Le tableau de bord de suivi du SAGE

L'élaboration d'un tableau de bord numérique de suivi du SAGE Yèvre-Auron a été entamée en 2017. Ce travail est mené de façon mutualisée avec l'ensemble des animateurs des SAGE portés par l'Établissement Public Loire. Il devrait aboutir fin 2018 à la mise en ligne d'un outil de suivi de l'état de réalisation des objectifs inscrits dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE, sur la base de 35 des 129 indicateurs actuellement inscrits dans le PAGD.

4 LE SUIVI DES PROJETS EN COURS

La Commission Locale de l'Eau impulse et accompagne les structures opérationnelles dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes contractuels de territoire notamment *via* l'outil Contrat Territorial de l'Agence de l'eau.

En effet, la mise en œuvre du SAGE repose, d'une part, sur le respect et l'application de ses prescriptions réglementaires et, d'autre part, sur la réalisation d'actions concrètes et de projets menés par les acteurs locaux du territoire.

4.1 Contrats territoriaux milieux aquatiques

Le territoire du SAGE est couvert par des structures de gestion de milieux aquatiques. Elles sont amenées à porter des contrats territoriaux pour la restauration des milieux aquatiques (CTMA) co-financés par l'Agence de l'Eau, la Région Centre-Val de Loire et le Conseil Départemental.

4.1.1 Sous bassin Auron-Airain

Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des Bassin de l'Auron, l'Airain et leurs Affluents (SIAB3A) porte le CTMA Auron-Airain 2015-2019. En 2017, le Syndicat a continué la programmation des actions inscrites au contrat avec des actions de restauration de cours d'eau et d'enlèvement d'embâcle notamment ; toutefois la cellule technique a été en sous-effectif pendant 6 mois.

4.1.2 Sous bassin de l'Yèvre

Ce territoire a été marqué en 2017 par la fusion de 2 structures porteuses de CTMA : le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée du Barangeon (SIAVB) a fusionné avec le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY).

Ainsi le SIVY porte deux contrats territoriaux :

- CTMA Barangeon 2012-2016 ; l'étude bilan n'a pu être réalisée en 2017 du fait d'absences prolongées du chargé de mission du secteur et de l'infructuosité du marché afférent.
- CTMA Yèvre et affluent, en 2^{ème} année de mise en œuvre en 2017. Le Syndicat a notamment réalisé 2 chantiers ambitieux de restauration hydro-morphologique de l'Yèvre amont (plus de 1.2 km de cours d'eau renaturés) et porté une étude sur la restauration de la continuité de l'Yèvre aval. Un ensemble d'une vingtaine d'autres types d'actions a été mené (aménagement d'abreuvoir, plantation de ripisylve, restauration de frayère, retrait d'embâcle...).

4.2 Contrat de protection de captage d'eau potable

Ces contrats s'inscrivent dans un cadre général de réduction de la pollution des eaux par les nitrates, au titre de la directive européenne Nitrates, et de la directive cadre sur l'Eau.

4.2.1 Champ captant du Porche à Bourges

Le champ captant du Porche compte parmi les 7 captages prioritaires SDAGE et Grenelle du département du Cher. Il fournit 2 000 000 m³ d'eau par an, soit une contribution de 35% de la ressource totale produite par la collectivité (données 2015).

Deux contrats territoriaux se sont enchaînés sur ce champ captant depuis 2009. Un bilan technico-agronomique, réalisé par la Chambre d'Agriculture en 2016, indique une évolution positive de la situation. Un bilan évaluatif, réalisé par le bureau d'études ECODECISION en 2016, a montré l'intérêt de la signature d'un 3^{ème} contrat pour parvenir au bon état de la ressource en eau et souligné la motivation des agriculteurs du territoire et des organismes partenaires.

Un 3^{ème} contrat, 2017-2022 a donc été signé en 2017 sur ce territoire, porté par l'Agglomération Bourges Plus.

4.2.2 Aire d'alimentation du captage de Soulangis

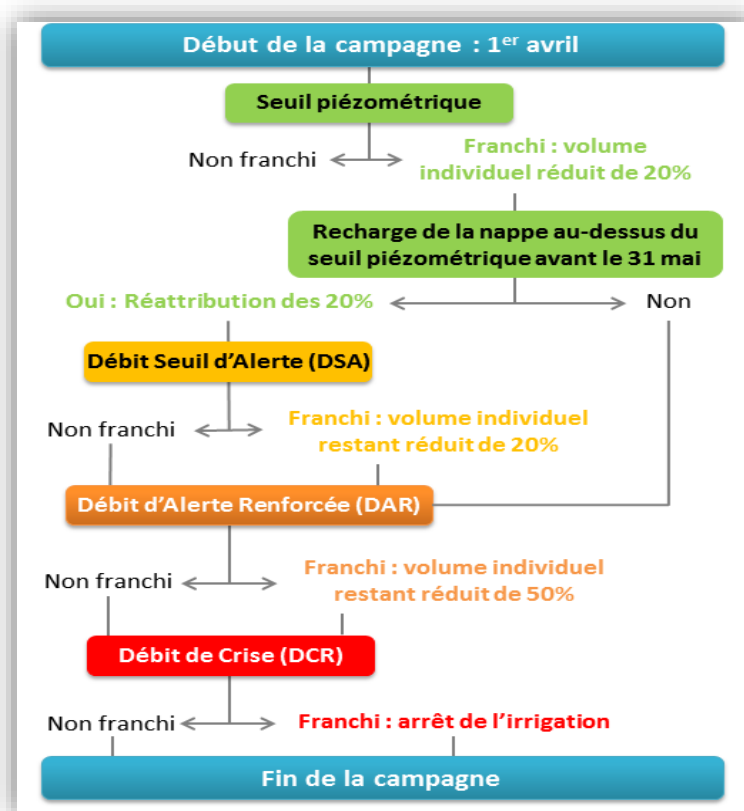
Le captage des « près de Grouère » a été classé captage prioritaire Grenelle et prioritaire au SDAGE. Ainsi, le SMIRNE porte le Contrat territorial 2014-2017 de ce territoire, qui couvre une superficie de 2 000 ha environ. En 2017, le Syndicat a continué la programmation des actions d'accompagnement au changement des pratiques de fertilisation azotée et de traitement phytosanitaire inscrites au contrat. Par ailleurs, l'année 2017 a fait l'objet d'une étude bilan évaluative (Blezat consulting) qui a montré la pertinence et cohérence du 1^{er} Contrat au vu des enjeux du territoire. Ce Contrat a été prolongé d'un 1 an et un 2nd est donc prévu à l'issue de cette prolongation en 2019.

4.3 Gestion de la ressource en eau

4.3.1 Rappel du protocole de gestion volumétrique sur le territoire du SAGE

En début de chaque année la DDT du cher prend un arrêté réglementant l'usage de l'eau pour l'irrigation. Cet arrêté fixe aussi pour chaque irrigant un volume d'eau qu'ils peuvent prélever en respectant des conditions d'usage.

Ce protocole, basé historiquement sur une démarche volontaire des irrigants agricoles, a été co-construit dans le cadre du SAGE Yèvre-Auron et est depuis suivi par la CLE.



En 2017, un bassin a fait l'objet d'une restriction au 1^{er} avril. Durant l'été, plusieurs restrictions ont été instaurées à partir de la fin juillet et sur différents bassins.

La situation météorologique et l'état de la ressource en eau sont suivis par la Cellule de l'eau, mise en place par la Préfecture et à laquelle le SAGE assiste.

4.3.2 L'OUGC AREA Berry

L'Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau d'irrigation agricole, AREA Berry, a mené en 2016 et 2017 une étude d'impact sur la répartition des volumes prélevés pour cet usage. Cette étude a abouti en 2017 au dépôt d'une demande d'Autorisation Unique de Prélèvement pour 15 ans, dans laquelle le protocole présenté ci-dessus est intégré et dans la limite des volumes prélevables définis sur le territoire par le SAGE Yèvre-Auron.

4.3.3 Contrat territorial Gestion Quantitative et Qualitative

Le bassin versant hydrographique de la rivière Cher, incluant le bassin Yèvre-Auron, est classé zone de répartition des eaux (ZRE) depuis 1994 en raison d'un déficit entre la ressource en eau disponible et les prélèvements.

Le CTGQQ doit permettre d'améliorer l'état quantitatif des eaux souterraines et superficielles de la ZRE Cher tout en maintenant la durabilité des exploitations agricoles du périmètre, notamment celles utilisant l'irrigation. Le projet vise également à obtenir une meilleure qualité de la ressource en eau sensible aux pratiques agricoles.

Après une pré-sélection du périmètre, la Chambre d'agriculture du Cher a entamé la phase d'élaboration du CTGQQ mi-2017. Elle devrait aboutir en 2019 à l'établissement d'un programme d'actions.

Cette élaboration est financée par l'AELB et le Département du Cher, dans le cadre de la convention de partenariat entre la Chambre et le Département initié en 2012.

En 2017, les CLE du SAGE Yèvre-Auron et du SAGE Cher amont ont apporté un appui à la Chambre d'agriculture du Cher pour entamer l'élaboration, notamment par la mise à disposition de temps de leurs cellule animation. L'état des lieux, commencé en 2017, se poursuivra en 2018.

5 BILAN FINANCIER

Les démarches administratives nécessaires à l'avancement du projet sont assurées par la cellule animation du SAGE. Certains impératifs du fonctionnement de la structure porteuse, l'Établissement Public Loire, sont à respecter :

- préparation du budget, inscription des crédits ;
- plan de financement des études, demande de subvention ;
- procédure de marchés publics.

TYPE DE DEPENSES		MONTANT DE DEPENSES
<u>Animation</u>	Salaires et charges de la cellule d'animation (1.41 ETP)*	50 787,02 €
	Frais de fonctionnement	6 828,89 €
	<u>Sous-total</u>	<u>57 615,92 €</u>
<u>Communication</u>	Site internet	648,86 €
	<u>Sous-total</u>	<u>648,86 €</u>
Total 2017		58 264,78 €

* en 2017, le poste d'animateur (1 ETP) a été occupé 8 mois

6 BILAN ET PERSPECTIVES 2018

L'année 2017 a été la troisième année complète de mise en œuvre du SAGE Yèvre-Auron.

Les programmes d'actions du territoire (contrat territoriaux, étude...) intégrant les dispositions du SAGE Yèvre-Auron sont nombreux et actifs sur le territoire.

Un projet ambitieux de Contrat Territorial Gestion Quantitative et Qualitative a démarré en 2017 et sera particulièrement suivi par la Commission Locale de l'Eau en 2018.

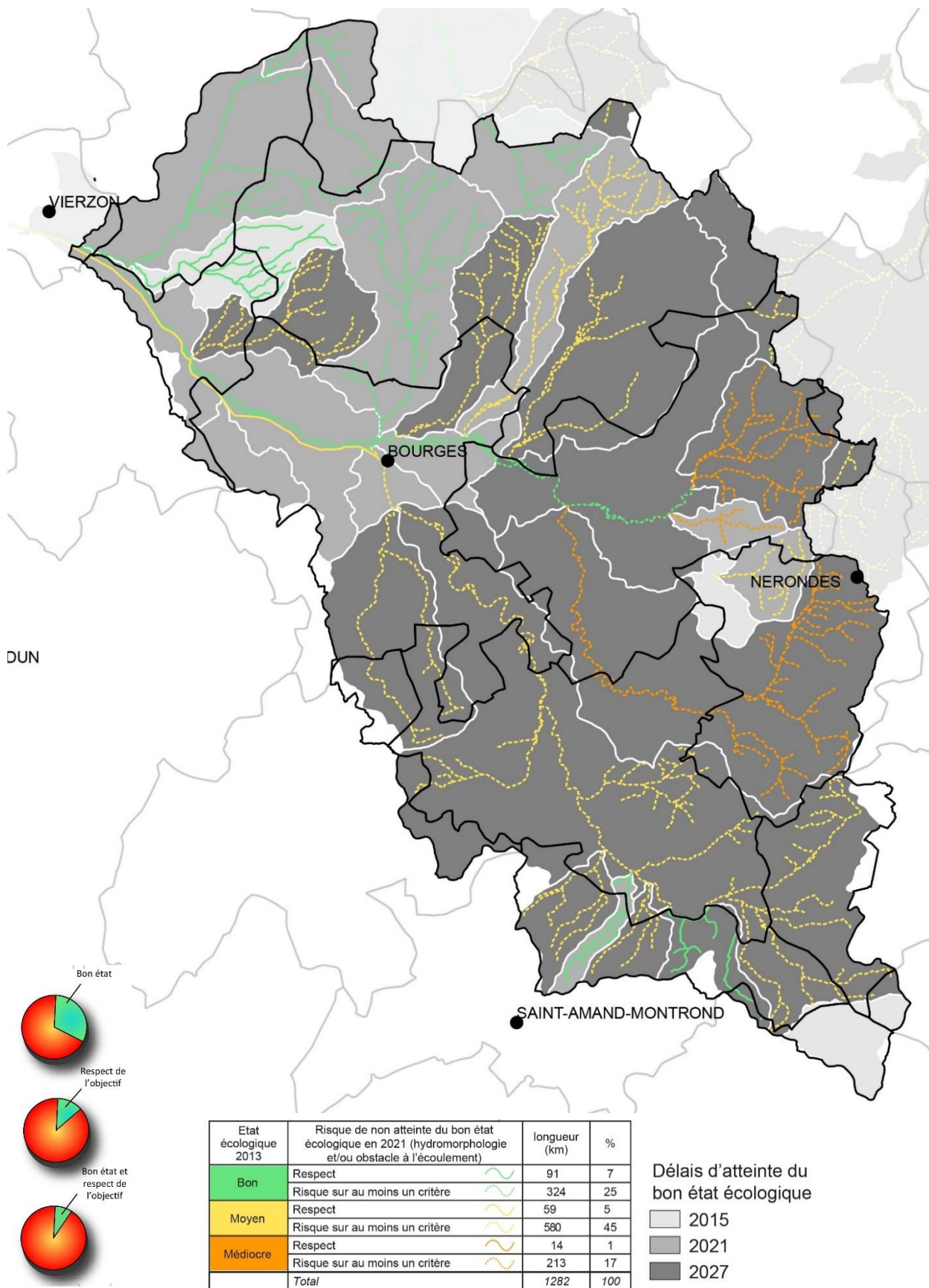
Afin de suivre ces démarches de façon efficace au travers d'un tableau de bord opérationnel, un travail de refonte des indicateurs de suivi inscrits dans le PAGD devra être mené par la Commission Locale de l'Eau.

La CLE a entamé en 2017 une réflexion sur la connaissance des zones d'expansion des crues de son territoire. En 2018, elle devra confirmer cet intérêt et décider du lancement d'une étude d'évaluation des potentialités du territoire du SAGE.

En 2018, la Commission Locale de l'Eau continuera l'instruction des demandes d'avis sur les dossiers soumis à la consultation de la CLE et reconduira ses actions de communications.

Annexe 1 : État des masses d'eau du SAGE Yèvre-Auron – État qualifié 2013 - AELB

État des masses d'eau superficielles



**Bassin Loire-Bretagne
SAGE Yèvre - Auron**

Etat chimique 2013 des eaux souterraines

Données 2008 à 2013

Etat et objectifs chimiques

Masses d'eau en bon état

- Bon état et objectif 2015
- Bon état et objectif 2021 ou 2027

Masses d'eau en état médiocre et objectif 2021 ou 2027

- Cause nitrates
- Cause pesticides
- Cause nitrates et pesticides

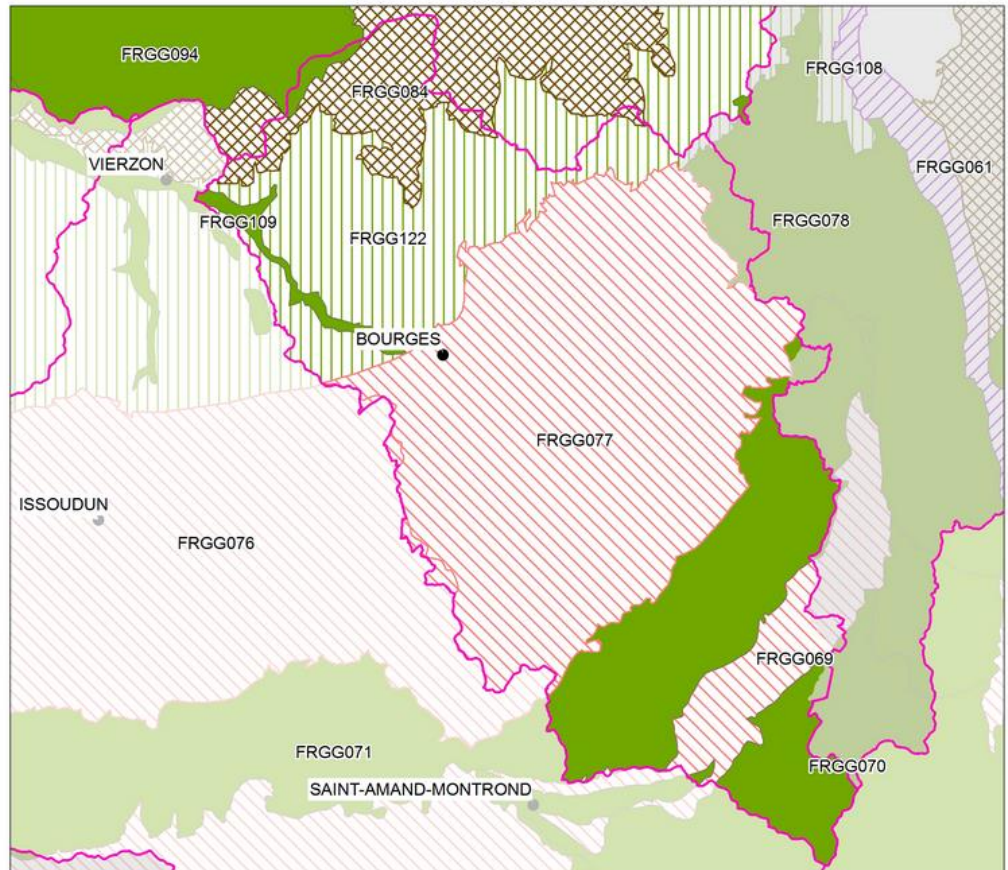
Tendance significative et durable à la hausse

- Cause nitrates
- Cause pesticides
- Cause nitrates et pesticides

- VILLES PRINCIPALES
- SAGE



©BD CarthAge Loire-Bretagne 2010 - DEP - 2011/2014
Agence de l'eau Loire Bretagne 2015



Annexe 2 : réunions auxquelles l'animatrice a assisté en 2017 (à partir du 15 juin)

Thématique	Objet	Porteur	Date
Contrat de captage	Comité pilotage SOULANGIS	SMIRNE	26-juin
Gestion quantitative	Cellule de l'eau	DDT18	21-juin
SAGE	réunion annuelle des animateurs de SAGE	AELB	05 et 06/07
Milieux aquatiques	COFIL continuité écologique Yèvre aval	SIVY	18-juil
Gestion quantitative	COFIL étude Autorisation Unique prélèvement	AREA Berry	01-août
Gestion quantitative	Cellule de l'eau	DDT18	18-août
Contrat de captage	COFIL Soulangis	SMIRNE	31-août
Assainissement collectif	Comité technique GPRAC	CD18	07-sept
Milieux aquatiques	Cotech restauration morphologique/travaux	SIVY	08-sept
Gestion quantitative	Soutenance thèse - évaporation étangs	Université Orléans	12-sept
SAGE	Bureau de CLE	SAGE YA	05-sept
CTGQQ	présentation projet CTGQQ en comité syndical	SIVY	19-sept
Milieux aquatiques	COFIL actualisation PDPG	FDAAPPMA	21-sept
Milieux aquatiques	COFIL continuité écologique Yèvre aval	SIVY	02-oct
Canal de Berry	COFIL étude de régularisation de prises d'eau	SCB	03-oct
CTGQQ	Cotech CTGQQ	CA18/SAGE YA-CHAM	05-oct
GEMAPI	réunion d'échange/Retex	CNFPT18	09-oct
Milieux aquatiques	journée technique Contrat territorial	SIVY	12-oct
Milieux aquatiques	réunion technicien/animateur 18	ASTER 18	17-oct
Milieux aquatiques	Cotech restauration morphologique/travaux	SIVY	24-oct
SAGE	Réunion des Présidents de CLE	EP Loire	25-oct
Milieux aquatiques	point plan d'eau de Goule - projet étude cyano	CD18	06-nov
SAGE	CLE	SAGE YA	07-nov
CTGQQ	Cotech CTGQQ	CA18/SAGE YA-CHAM	10-nov
CTGQQ	Cotech CTGQQ/AELB	AELB	20-nov
CTGQQ	Comité de cadrage	CA18/SAGE YA-CHAM	29-nov
Gestion quantitative	colloque gestion quantitative	UMT Eau-INRA	13-déc
SAGE	CLE	SAGE YA	20-déc
Milieux aquatiques	Cotech continuité écologique Yèvre médian	SIVY	21-déc